

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE 101A NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 juillet 2025

et qu'elle a été faite le

4 juillet 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 32

Absents suppléés : 1

Absents excusés: 15

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_07_138

Objet:

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Etrep' en Scène

1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 10 juillet 2025

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans: M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange: Mme Marie-Hélène VACHET Salans: M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés: Thervay: M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: Mme Laure VALENTIN, Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER Etrepigney: M. Laurent CHENU Fraisans: M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN Ougney: M. Cédric IVANES Rans: M. Jean-Louis MORLIER Salans: M. Philippe SMAGGHE Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Alain CHAMPONNOIS

Procurations de vote :

Mandants: Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS), M. Philippe SMAGGHE (SALANS), M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Mandataires: Mme Séverine MARANO (RANCHOT), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Raphaël TAMPESTA (RANS), M. Yves COINCENOT (SALANS), M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Publié le 18/07/2025



ID: 039-243900560-20250710-DCC2025_07_138-DE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A EN SCENE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 ;

 Considérant la demande de subvention formulée par l'Association Etrep' en Scène pour l'organisation d'une rencontre regroupant tous les acteurs bénévoles ayant participé de près ou de loin à la pérennité de cette association à l'occasion de leur 40ème anniversaire;

Considérant le budget nécessaire pour l'organisation de cette manifestation ;

Il convient donc d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 \in à l'Association Etrep' en Scène.

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 « Bien Vivre à Jura Nord » en date du 24 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1er juillet 2025 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'Association Etrep' en Scène;
- Autorise le versement de cette subvention à l'Association Etrep' en Scène ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 40 Contre: 0 Abstention: 0